



DECISION DU MAIRE

Décision n° 2023/071/2303

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Actualisation des tarifs d'accueil péri scolaires, de la restauration collective et des accueils de Loisirs par application de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation annuelle hors tabac, hors loyers de juin 2023.

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 2^{ème} ;

Vu la décision n°2020/105/1995 du 16 décembre 2020, portant sur l'adaptation des tarifs de la restauration collective aux revenus de ses usagers ;

Vu la décision n°2022/078/2182 du 24/08/2022, portant sur la modification des tarifs de la restauration collective, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs ;

Vu la délibération n°2023/054 du 18 juillet 2023 portant sur la modification du règlement intérieur des ACM du Parc Club de l'Arbois et du centre de loisirs maternel « Lou Pan Perdu » ;

Vu l'indice des prix à la consommation annuelle hors tabac, hors loyers du mois de juin 2023 fixé à 4.5% ;

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : D'approuver la modification :

- de l'annexe 1 du règlement intérieur de la restauration collective et des accueils périscolaires ;
- de l'annexe 1 du règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs « Parc Club de l'Arbois » et « Lou Pan Perdu » ;

ARTICLE 2 : De fixer, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs des accueils périscolaires, d'accueil de loisirs et de restauration collective, suivants :

1/ Restauration collective

Tarifs au 1^{er} Septembre 2023 (arrondis)

TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
COEFFICIENTS	< 620	620 à 1104	1105 à 1410	1411 à 2000	> à 2000
Elèves de maternelle	2,20 €	3,20 €	4,10 €	4,20 €	4,30 €
Elèves d'élémentaire	2,25 €	3,25 €	4,20	4,25 €	4,40 €
Adultes personnel : cantinères, animateur ACM, cuisine centrale	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Séniors	2,20 €	3,30 €	4,40 €	5,55 €	6,65 €
			Tarif unique		
Elèves hors commune			5,9 €		
Elèves PAI			1,60 €		
Accompagnateurs seniors			7,05 €		
Agents catégorie C			3,35 €		
Agents catégorie A, B et instituteurs			5,25 €		
Elus			5,25 €		
Personnes extérieures			7,05 €		
Parents d'élèves (élus à la commission de restauration)			5,20 €		

2/ Les garderies municipales

Tarifs au 1^{er} Septembre 2023 (arrondis)

TARIFS	TARIFS UNIQUES
GARDERIE matin maternelle	2,60 €
GARDERIE soir Maternelle	3,00 €
GARDERIE matin Elémentaire	2,60 €
GARDERIE soir Elémentaire	1,30 €

3/ Les deux centres de loisirs du « Parc Club de l'Arbois » et « Lou Pan Perdu »

Tarifs au 1^{er} Septembre 2023 (arrondis)

Tranche	Tarif au 01/09/2022
T1 : 0 à 619	12,35 €
T2 : 620 à 1104	13,60 €
T3 : 1105 à 1410	14,85 €
T4 : 1411 à 2000	17,25 €
T5 : > 2000	19,10 €

ARTICLE 3 : Les recettes afférentes seront apportées au crédit du présent exercice et, éventuellement, des exercices ultérieurs.

ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des délibérations, ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État, et notifiée à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre l'Étang.

ARTICLE 5 : La directrice générale des services et la directrice du service enfance jeunesse éducation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20230829-DEC_2023_071-DE
Date de télétransmission : 29/08/2023
Date de réception préfecture : 29/08/2023

ARTICLE 6 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 29/08/2023
Le Maire

Amapola VENTRON

